

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 juin 2026

[Région Normandie] En 2025, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste satisfaisant

À l'occasion de la parution du rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, la division de Caen de l'ASNR présente les conclusions des actions de contrôle menées en 2025 en région Normandie.

Action de l'ASNR en région Normandie

En 2025, la division de Caen a réalisé **232 inspections** en Normandie, dont 72 dans les centrales nucléaires de Flamanville, Paluel et Penly et 19 sur le réacteur EPR de Flamanville, 69 sur des installations du « cycle du combustible », de recherche ou en démantèlement, 49 dans le nucléaire de proximité, 11 dans le domaine du transport de substances radioactives et 12 concernant les organismes et laboratoires agréés par l'ASNR.

En outre, **26 journées d'inspection** du travail ont été réalisées dans les centrales nucléaires et sur le chantier EPR de Flamanville 3.

En 2025, **16 événements significatifs** classés au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (échelle INES) ont été déclarés à l'ASNR, dont 15 sur les INB et 1 dans le nucléaire de proximité.

Enfin, dans le cadre de leurs missions de contrôle, les inspecteurs de l'ASNR ont dressé un procès-verbal.

Centrale nucléaire de Flamanville

L'ASNR estime que les performances de la centrale nucléaire de Flamanville en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection rejoignent l'appréciation générale portée sur les centrales d'EDF. En revanche, ses performances en matière d'environnement sont considérées comme en retrait par rapport à l'appréciation générale portée sur les centrales nucléaires d'EDF.

En matière de sûreté, la situation reste stable. Le redémarrage du réacteur 1 s'est globalement bien déroulé. Néanmoins, cette année encore, des événements significatifs ont été liés à un défaut de surveillance ou au non-respect du référentiel d'exploitation. L'ASNR souligne la nécessité d'améliorer la rigueur au sein du service chargé de la conduite des réacteurs.

Les opérations de maintenance ont été maîtrisées malgré une fuite survenue au redémarrage du réacteur 1. Pour 2026, le site doit porter une attention particulière à la coordination et à la surveillance des activités durant l'arrêt du réacteur 2, débutées en fin d'année 2025 et qui doivent se prolonger jusqu'à mi-2026.

Les performances en matière de radioprotection sont demeurées stables, notamment grâce à un bon fonctionnement du dispositif de déclaration des événements significatifs. Des améliorations ont été

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 juin 2026

constatées sur le port de la dosimétrie. Des progrès sont encore attendus en matière de signalisation de points chauds, de gestion des accès des personnels à des zone contrôlées et d'une manière générale, sur la culture de la radioprotection.

Concernant la protection de l'environnement, l'ASNR observe une dégradation des performances du site, avec des dépassements récurrents de rejets d'hydrocarbures par les émissaires d'eaux pluviales et des défaillances dans le fonctionnement des déshuileurs.

Centrale nucléaire de Paluel

L'ASNR Caen estime que les performances de la centrale de Paluel en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection rejoignent l'appréciation portée sur le parc nucléaire d'EDF. En revanche, ses performances en matière d'environnement sont considérées comme en retrait par rapport à l'appréciation générale portée sur les centrales nucléaires d'EDF.

En matière de sûreté, les performances sont stables et globalement satisfaisantes. Toutefois, l'ASNR attend une rigueur renforcée de la part des équipes chargées de la conduite des réacteurs lors des phases de préparation et de réalisation des activités. De même, une vigilance doit être maintenue concernant les défaillances d'équipements du contrôle-commande.

Les programmes de maintenance ont été menés dans de bonnes conditions et la gestion des aléas a été satisfaisante. Des efforts restent attendus lors des activités non programmées et pour le traitement des écarts. Une vigilance particulière est attendue quant au caractère opérationnel de la documentation de maintenance ainsi qu'à la qualité d'exécution des interventions, dans la perspective des visites décennales du site prévues en 2026.

En radioprotection, les résultats du site sont en progrès et globalement satisfaisants. Cependant, l'ASNR attend que l'exploitant poursuive les efforts initiés sur le renforcement de la culture de radioprotection.

Sur le plan environnemental, les performances sont en baisse, avec notamment un incident survenu dans la station de déminéralisation. Des améliorations sont attendues sur la maîtrise des équipements concourant au confinement des substances dangereuses pour l'environnement.

Centrale nucléaire de Penly

L'ASNR estime que les performances de la centrale nucléaire de Penly se distinguent favorablement en matière de sûreté nucléaire, tandis que celles en radioprotection et en environnement rejoignent l'appréciation générale portée sur les centrales d'EDF.

En matière de sûreté, les résultats sont en léger retrait malgré les efforts engagés. Plusieurs événements significatifs sont liés à des défauts dans la gestion de la configuration des installations, des problèmes de communication au sein du collectif de conduite et des lacunes dans la surveillance de l'installation. L'exploitant doit porter plus de vigilance sur la préparation des activités et des documents associés aux activités d'exploitation courante, en prenant en compte les facteurs organisationnels et humains. Il doit également engager des actions pour améliorer son organisation et garantir un déploiement efficace des moyens mobilisés en cas de crise.

En matière de maintenance, l'organisation est jugée robuste. Cependant des lacunes ponctuelles ont été constatées dans la réalisation des activités de maintenance. Des efforts doivent également être poursuivis dans la documentation afin de limiter les erreurs de maintenance.

En radioprotection, l'organisation pour le suivi de la dosimétrie et la prévention des travailleurs est satisfaisante. Toutefois, des progrès sont encore attendus dans les processus à enjeux de radioprotection ainsi que sur la prévention du risque de contamination.

Du côté de l'environnement, les performances du site sont globalement satisfaisantes. Néanmoins, des progrès sont attendus sur l'entretien des déshuileurs, des dispositifs de confinement liquide ainsi que dans la gestion des déchets.

EPR de Flamanville

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de la montée en puissance du réacteur EPR de Flamanville, mis en service en mai 2024. Le réacteur a franchi deux étapes majeures avec le passage à une puissance supérieure à 25 % puis à 80 %, avant d'atteindre sa pleine puissance le 14 décembre

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 juin 2026

2025.

Les essais de démarrage ont été conduits de manière satisfaisante selon l'ASNR. L'exploitation du réacteur est jugée satisfaisante mais des améliorations sont attendues sur la mise en œuvre des moyens locaux de crise, le traitement des écarts, la maîtrise des agressions et la prévention des pollutions. EDF a par ailleurs démontré une bonne maîtrise des aléas ainsi qu'une prise en compte adéquate du retour d'expérience, notamment grâce aux échanges menés avec les exploitants d'EPR à l'étranger.

Enfin, malgré une baisse du nombre d'événements significatifs pour la sûreté par rapport à 2024, l'ASNR relève encore plusieurs événements liés à des insuffisances dans la maîtrise de la configuration de l'installation et dans l'application des règles d'exploitation par les équipes de conduite.

Centre de stockage de la Manche (CSM)

En 2025, l'ASNR considère que l'exploitation des installations du CSM est globalement satisfaisante en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de surveillance de l'environnement. L'exploitant devra toutefois achever la mise en cohérence du référentiel de sûreté et réévaluer l'organisation mise en place afin de garantir la bonne application des dispositions de maîtrise du risque d'incendie.

Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL)

À la suite de son autorisation par le décret du 7 mars 2025, le projet « DESIR » (« Désintégration, Excitation et Stockage d'Ions Radioactifs ») est en cours de réalisation sur le site. Il vise à créer de nouveaux espaces d'expérimentation sur la base de faisceaux d'ions radioactifs issus des installations existantes.

L'ASNR a également autorisé la poursuite de l'exploitation des installations existantes. Si la gestion de la sûreté nucléaire et de la radioprotection est jugée globalement satisfaisante, le Ganil est néanmoins attendu sur le renforcement de sa démarche de prise en compte des facteurs organisationnels et humains. Des améliorations demeurent également nécessaires en matière d'application de la réglementation relative aux équipements.

Site Orano de La Hague

En 2025, l'ASNR juge globalement satisfaisantes les performances du site de La Hague en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement.

En matière de sûreté nucléaire, l'ASNR souligne la bonne maîtrise des opérations de conduite ainsi que les efforts engagés pour améliorer la sérénité en salle de conduite. Des progrès restent toutefois attendus concernant l'affichage de la documentation et les contrôles périodiques doivent être renforcés. S'agissant de la maîtrise du risque incendie, des améliorations sont également nécessaires dans la gestion des inhibitions d'alarmes et des indisponibilités d'équipements.

Concernant la radioprotection et les événements significatifs déclarés dans ce domaine, l'ASNR remarque que les facteurs humains sont majoritairement en cause, sans remettre en cause l'organisation en place. L'exploitant doit néanmoins renforcer le suivi des sources radioactives utilisées sur le site et veiller au respect du plan d'action relatif à l'élimination des sources scellées hors service ou périmées.

Sur le plan environnemental, l'ASNR enjoint Orano de renforcer ses dispositifs de prévention à la suite de plusieurs événements ayant conduit au dépassement des valeurs limites. Les actions engagées pour mieux définir et faire appliquer les dispositions de maîtrise des risques non radiologiques doivent être poursuivies.

De manière plus globale, la poursuite d'exploitation des usines de La Hague étant maintenant envisagée au-delà de 2040, Orano a engagé un programme baptisé « Pérennité-Résilience ». En 2025, Orano a donc poursuivi la montée en charge initiée en 2024 de ce programme. L'ASNR note qu'un travail conséquent d'identification des équipements à risques a été effectué, mais doit encore être consolidé.

Cette année, l'ASNR a également poursuivi l'examen de l'avancement des actions engagées dans la perspective d'un retour au fonctionnement nominal de l'ouvrage hydraulique du barrage des

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 juin 2026

Moulinets. Par ailleurs, l'exploitant a finalisé la mise en place des améliorations des systèmes de transport interne sur le modèle EMEM.

Domaine médical

En 2025, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes. Ce constat doit toutefois être nuancé au regard de fragilités récurrentes constatées pour l'ensemble des domaines, de situations dégradées ayant conduit l'ASNR à procéder à deux mises en demeure d'établissements de santé réalisant des pratiques interventionnelles radioguidées, ainsi que de la survenue d'événements significatifs de radioprotection témoignant d'un manque de culture de radioprotection.

En radiothérapie, les principes fondamentaux de la sécurité sont en place et les démarches de **gestion de la qualité et de gestion des risques sont matures**. Des difficultés persistent néanmoins dans le retour d'expérience et l'analyse de risques lors de changements techniques ou organisationnels.

En curiethérapie, les inspections confirment une bonne prise en compte des règles de radioprotection, notamment en matière d'appropriation des systèmes de gestion de la qualité. **Le maintien de l'activité de curiethérapie constitue un défi majeur**, en raison des ressources et compétences spécifiques requises et des difficultés persistantes de recrutement.

En médecine nucléaire, la situation est **satisfaisante bien que contrastée**. L'appropriation des enjeux de radioprotection sur l'ensemble de la chaîne, pour le patient et son entourage, les professionnels, le public et l'environnement, constitue un sujet de vigilance pour l'ASNR. Des marges de progression subsistent par ailleurs sur la sécurisation des processus d'administration des médicaments, la gestion des effluents et des déchets, ainsi que la formation et l'habilitation des professionnels.

Dans le domaine des **pratiques interventionnelles radioguidées (PIR)**, la situation progresse du point de vue de la radioprotection mais reste marquée par des disparités entre les **services d'imagerie interventionnelle** et les **blocs opératoires**.

En scanographie, les inspections révèlent une bonne prise en compte des exigences de radioprotection des travailleurs et des patients, grâce à une **organisation de la radioprotection jugée robuste et globalement satisfaisante en matière de moyens dédiés**.

Fait marquant

L'année 2025 a été marquée par la survenue de plusieurs événements significatifs en radiologie conventionnelle, concernant parfois des cohortes de patients, notamment pédiatriques, qui ont mis en lumière des défauts de paramétrage des équipements, une formation insuffisante des professionnels et des défaillances dans la démarche d'optimisation des doses.

L'ASNR appelle à renforcer la culture de radioprotection, notamment par la formalisation des pratiques, l'habilitation des personnels et une meilleure analyse des doses délivrées. L'Autorité rappelle que la principale garantie d'un haut niveau de radioprotection réside dans une culture de radioprotection solide, portée par des professionnels formés, disposant de moyens et d'outils adaptés.

Domaine industriel, vétérinaire et de la recherche

En 2025, l'état de la radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec des améliorations observées dans plusieurs secteurs mais des écarts persistants selon les activités, les organisations et les moyens mis en œuvre.

En radiographie industrielle, si les exigences sont majoritairement respectées, l'ASNR alerte sur des failles récurrentes de signalisation sur les chantiers, sur la qualité hétérogène des dossiers techniques qu'elle est amenée à instruire ainsi que sur la préparation des chantiers et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.

Dans le domaine vétérinaire, le recours à des organismes externes pour la radioprotection ne doit pas conduire à une dilution des responsabilités.

Dans les laboratoires de recherche, des améliorations dans la mise en œuvre de la radioprotection sont à noter, **malgré des fragilités récurrentes** sur la gestion des déchets et la mise en œuvre du programme de vérifications.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 juin 2026

La division de Caen de l'ASNR assure la mise en œuvre des missions de contrôle sur le terrain pour toutes les installations et activités nucléaires de leur territoire. Elle instruit les demandes d'autorisation, vérifie la conformité à la réglementation relative à la sûreté nucléaire, à la radioprotection, à la gestion des équipements sous pression ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle assure également l'inspection du travail dans les centrales nucléaires.

En cas d'urgence radiologique, elle assiste les préfets dans la protection des populations et participe à la préparation des plans d'urgence. Elle est aussi active dans l'information du public, notamment via les CLI, et entretient des liens avec les médias, élus, associations, exploitants et autorités locales.

Contacts presse territoriale :

Evangelia PETIT

01 46 16 41 42

evangelia.petit@asnr.fr

Contacts presse nationale :

Pascale PORTES

01 58 35 70 33

pascale.portes@asnr.fr

Agence Bona fide

Edgar BORRITS

06 51 37 83 59

eborrits@bonafide.paris

À propos de l'ASNR

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 2025. L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, d'appui aux autorités en situation d'urgence radiologique, de formation et d'information des publics. Consulter le site internet : www.asnr.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

